

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 15 Décembre 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 07 décembre 2016.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 14*

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. VOLLE – CROZIER – BEUGNET – GRENIER –
GAUTHIER – PIQUEMAL – BOUNIARD – LEBRAT – JOLLIVET –
CORNET – HILAIRE – TESTON.

Excusés : Mme RAMUS a donné procuration à Mme BEUGNET.
M. EUVRARD a donné procuration à M. BOUNIARD.

Absent : M. RIFFARD

Mme Monique BEUGNET a été élue secrétaire.

Objet : Amortissement et neutralisation de la subvention versée au SDE 07 dans le cadre de la régularisation des participations sur les travaux d'électrification rurale.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les opérations comptables réalisées sur l'exercice 2016 pour mettre en conformité la balance du compte 16 en recette d'investissement de la commune avec celle du SDE dans le cadre des participations dues au SDE au titre de travaux antérieurs d'électrification rurale.

.../...

Ces opérations font suite à la mise en place de procédures comptables harmonisées, tant au SDE que dans les communes, pour les travaux réalisés par le SDE.

La mise en conformité du compte 16 a entraîné une dépense au c/2041582 qui doit être amortie.

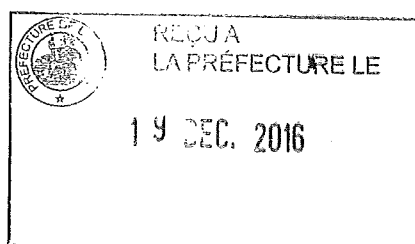
S'agissant d'une procédure unique et exceptionnelle, le Maire propose d'amortir cette subvention imputée au c/2041582 sur un an et de neutraliser cet amortissement au BP 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'amortir la subvention d'équipement versée au SDE 07 dans le cadre de la régularisation des travaux antérieurs d'électrification rurale, imputée au c/2041582 pour un montant de 39 907.74 €, sur une durée de un an en 2017.
- DECIDE de neutraliser la totalité de cet amortissement sur le BP 2017.
- CHARGE son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 15 décembre 2016.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 16 décembre 2016.
LE MAIRE
André VOLLE.



.../...